



CHARTRE DE L'ADHERENT

maj du 01.05.2017

En adhérant à l'association Football Christophe Séguinière

je me dois de participer à la vie de mon club de différentes manières et pour cela je m'engage à :

➤ ENGAGEMENTS INHERENTS A L'INSCRIPTION

Les parents ou les représentants légaux et les licenciés majeurs s'engagent à :

- * Respecter les bénévoles et leur travail
- * Laisser l'enfant sur le lieu de rendez-vous ou sur le lieu de l'entraînement qu'après avoir eu la confirmation de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant sur place.
- * Récupérer l'enfant à la fin de l'entraînement ou de la rencontre. Dans le cas où l'enfant se rend sur les lieux de l'entraînement seul, il sera sous la responsabilité des parents ou de son représentant légal.
- * Effectuer plusieurs déplacements de l'équipe (les plannings de déplacements seront donnés aux parents par le responsable d'équipe).
- * Assurer des permanences de bar lors des matchs à domicile de l'équipe pour les catégories U 11 à 19.
- * Respecter les règles de sportivités et de fair-play en toutes circonstances.
- * Tenir des permanences de bar le dimanche lors des matchs Séniors. Le planning des permanences des équipes concernées sera distribué en début de saison par les coaches.

➤ ABSENCE

Prendre part régulièrement et activement aux entraînements ainsi qu'aux matchs. Toute absence doit être impérativement signalée à l'entraîneur de l'équipe et justifiée (*En pratiquant un sport d'équipe, je dois penser à mes équipiers et aux conséquences d'un abandon en cours de compétition*)

➤ ATTITUDE

- Respecter les entraîneurs et coaches
- Avoir une attitude exemplaire, vis-à-vis de mes équipiers, des arbitres et également envers le public.
- **réseaux sociaux** : l'utilisation de réseaux sociaux peut servir à faciliter la circulation d'informations dans un groupe ; par contre toute attitude conduisant au dénigrement, à l'insulte, à la mise en cause d'un des bénévoles du club entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'association

➤ ENCADRER UNE EQUIPE

Tenir mes engagements toute la saison si je décide de manager ou entraîner une équipe.

➤ ARBITRAGE

Chaque sénior sera sollicité au cours de la saison pour arbitrer des matchs des catégories U11, U13, U15, U17 à domicile. En cas d'indisponibilité le joueur convoqué doit se faire remplacer. Si un joueur refuse obstinément d'arbitrer, le Bureau en concertation avec l'entraîneur se réserve le droit de sanctionner le joueur.

➤ EQUIPEMENTS

Prendre soin des locaux du club, de la tenue de match et laver les maillots de l'équipe (à tour de rôle).